

LA FARE EN CHAMPSAUR
Compte rendu de la séance du 20 mars 2026 à 09h30
Séance d'installation du nouveau conseil municipal

Président de la séance : Benoît CONSEIL
Secrétaire de la séance : Jean-Paul ZIGLIARA

Présents : Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Morgane GEISSER, Guillaume IVALDY, Thibaut LAVENANT, Olivia MAZET, Laurie SERRES, Jean-Paul ZIGLIARA

Représentés : Noah LEMARIÉ représenté par Laurie SERRES. Ariane SILHOL représentée par Yves DESBORDES.

Ordre du jour :

Élection du Maire
Détermination du nombre d'adjoints
Élection des adjoints
Lecture de la charte de l'élu local
Fixation des indemnités de fonction
Délégation du conseil municipal au Maire
Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
Désignation des membres des commissions communales

La séance a été ouverte par Mr CONSEIL Benoît Maire sortant qui a fait l'appel des nouveaux conseillers élus. Il a fait part de deux absents qui sont excusés et représentés.

Il a ensuite laissé la parole au doyen du conseil municipal, Mr DESBORDES Yves qui a présidé l'élection du Maire. Un seul candidat s'est fait connaître, Mr CONSEIL Benoît. Le vote a eu lieu à bulletin secret : Monsieur CONSEIL Benoît a obtenu : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention. Pas de bulletin nul ou blanc.

Monsieur CONSEIL Benoît a été proclamé Maire de la Fare en Champsaur.

La présidence de cette séance a été reprise par Mr le Maire nouvellement élu.

Désignation du nombre d'adjoints : N° DE_015_2026)

Il a proposé de déterminer le nombre d'adjoints pour cette mandature. Il rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, qu'il peut déterminer librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer au nombre de 3, le nombre des postes d'adjoint au Maire.

Résultat du vote : adoptée

Fixation du montant des indemnités des élus (N° DE_016_2026)

Le conseil municipal doit fixer les indemnités des élus. Monsieur le Maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir ses adjoints et lui-même une indemnité inférieure au barème applicable afin de pouvoir indemniser les conseillers municipaux.

Il a été décidé d'appliquer les taux suivants de rémunération :

- Maire : 24.33 % de l'indice brut 1027 terminal de la fonction publique.
- 1^{er} adjoint : 8.15 % de l'indice brut 1027 terminal de la fonction publique.
- 2^e adjoint : 8.15 % de l'indice brut 1027 terminal de la fonction publique.

- 3^e adjoint : 8.15 % de l'indice brut 1027 terminal de la fonction publique.

- conseillers municipaux : 1.71 % de l'indice brut 1027 terminal de la fonction publique.

Résultat du vote : adoptée

Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire (N° DE_017_2026)

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin d'éviter de passer en conseil municipal chaque décision. Il est tenu d'en rendre compte au conseil municipal suivants.

Ces délégations sont au nombre de 30.

La délibération les énumérant est consultable en mairie sur simple demande.

Résultat du vote : adoptée

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (N° DE_018_2026)

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de désigner des représentants de la commune titulaires et suppléants auprès de différents organismes extérieurs.

Organismes	Titulaire	Suppléant
Syndicat d'éclairage public du Champsaur Valgaudemar (SIEPC)	Benoît CONSEIL	Noah LEMARIÉ
Territoire Energie (TE05)	Benoît CONSEIL	Noah LEMARIÉ
EHPAD Drac Séveraisse	Laurie SERRES	Morgane GEISSER
SSIAD Bien Chez Soi	Laurie SERRES	Morgane GEISSER
Communes Forestières	Ariane SILHOL	Guillaume IVALDY
OPAH-RU Comité de pilotage	Yves DESBORDES	Olivia MAZET
SCOT de l'Aire Gapençaise	Benoît CONSEIL	Yves DESBORDES
Référent mobilité Rézopouce	Yves DESBORDES	X
Syndicat AGEDI	Guillaume IVALDY	Thibaut LAVENANT
Office du tourisme	Yves DESBORDES	Thibaut LAVENANT
Sécurité civile Incendie et secours	Jean Paul ZIGLIARA	Noah LEMARIÉ

Résultat du vote : adoptée

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (N° DE_019_2026)

Monsieur le Maire Précise que la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire, Président, trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus au sein du conseil municipal.

Élus membres titulaires :

- DESBORDES Yves
- SILHOL Ariane
- ZIGLIARA Jean Paul

Élus membres suppléants :

- COUTINHO Alexandrine
- LAVENANT Thibaut
- IVALDY Guillaume

Résultat du vote : adoptée

Nomination suppléant au Conseil Communautaire (N° DE_020_2026)

Monsieur le Maire informe qu'il est de droit conseiller communautaire titulaire. En cas d'absence ou d'empêchement, il peut être représenté par le 1^{er} adjoint.

En conséquence, les représentants au Conseil Communautaire du Champsaur-Valgaudemar sont :

- titulaire : Benoît CONSEIL
- suppléant : Yves DESBORDES

Résultat du vote : adoptée

Commissions Communales Permanentes (N° DE_021_2026)

Trois commissions communales sont créées :

- Une commission Finances, Budget
- Une commission Affaires scolaires, périscolaires / Vie Associative / Culture
- Une Commission Eau et Assainissement

Outre le Maire qui en est président de droit, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal qui siègeront au sein de ces différentes commissions.

Pour la Commission Finances, Budget les membres sont :

- DESBORDES Yves, COUTINHO Alexandrine, LEMARIÉ Noah, ZIGLIARA Jean Paul, SILHOL Ariane, MAZET Olivia

Pour la Commission Affaires scolaires, périscolaires /Vie Associative / Culture, les membres sont :

- COUTINHO Alexandrine, SERRES Laurie, LEMARIÉ Noah, GEISSER Morgane.

Pour la Commission Eau et Assainissement les membres sont :

- SILHOL Ariane, DESBORDES Yves, ZIGLIARA Jean-Paul, SERRES Laurie, IVALDY Guillaume.

Résultat du vote : adoptée

Fin de séance : 10h 45